

Suite à la convocation en date du 12 juin 2012,
Le quorum n'ayant pas été atteint le 27 juin
Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire sur la
Lys le 3 juillet 2012

Etaient présents:

MM. Andriès, Boussebart, Dissaux, Grimonprez, Lefebvre.

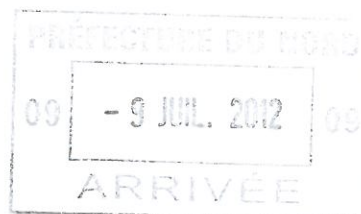
Etaient excusés:

MM. Bézirard, Bocquet, Bruneel, Cacheux, Decocq, Deroo, Douez, Houssin, Lefait,
Leroy, Méquignon, Parent, Plancke, Schepman, Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 16-12

DECIDE :

- d'approuver l'affectation de l'excédent de recettes de fonctionnement de l'exercice
2011, soit une somme de 1 187 638,64 au compte 1068 du budget de l'exercice 2011.



VOTANTS : 5

POUR : 5

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 06 JUL. 2012


Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys


Jean Claude DISSAUX

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2011 sur le budget 2012

Le compte de recettes et dépenses de l'exercice 2011 fait apparaître un excédent de recettes d'investissement de 1 119 090,64 € et un excédent de recettes de fonctionnement de 1 187 638,64 € soit un excédent de recettes de 2 306 729,28€.

Le résultat d'investissement a été automatiquement reporté sur la section d'investissement du budget de l'exercice 2012.

Le présent rapport a pour objet l'affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice 2012.

Celui-ci s'élève donc à 1 187 638,64 €. Il correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constatées au cours de l'exercice 2011.

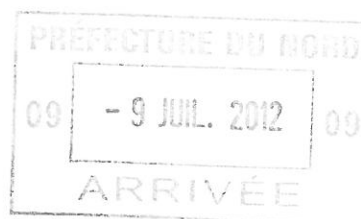
En conséquence, il demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver l'affectation de l'excédent de recettes de fonctionnement de l'exercice 2011 conformément à l'annexe jointe.

Vu, le

21 JUIN 2012

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX



ANNEXE A LA DELIBERATION 16-12

**TABLEAU CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011
DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS**

Le Comité syndical du SMAEL réuni le 27 juin 2012 sous la présidence de Monsieur Jean Claude DISSAUX

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2011

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2010	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2011	RESTES A REALISER 2011	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
Investissement	+ 1 028 804.42		+ 90 286.22	1 102 492.76	1 102 492.76	+ 16 597.88
Fonctionnement	+233 061.26	<u>Part affectée à l'investissement 2009</u> -160 845.86	+ 1 115 423.24			+ 1 187 638.64

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011	1 187 638.64
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP(c/1068)	-----
Solde disponible affecté comme suit	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	1 116 381,97
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	71 256.67
Total affecté au c/1068	1 116 381,97
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011	
Déficit à reporter (ligne 002)	

